



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **BLANC-COQUAND Roger, Maire**

Présents Christophe VALLOIRE, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Jean-Michel MESCAM, Benoit TRUCHET, Noémie KURA, Serge MICHEL, Richard DOMPNIER, Hassan BEN MANSOUR

Excusés : /

Date de Convocation : 06/05/2021

Date d'affichage : 06/05/2021

Nombre de conseillers :

En Exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Election du Secrétaire de séance : **Serge MICHEL**

Approbation du Compte-rendu de la séance du 07/04/2021:

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du

► 7 Avril 2021 : **Il est approuvé à l'unanimité**

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES WC publics aux BOTTIERES

Dans la perspective de la création des WC publics sur le front de neige, un chiffrage des différents corps de métiers a été réalisé : le coût prévisionnel des travaux s'élève à **20 091 € HT**

Le conseil Municipal prend connaissance du plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet
- **Approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 20 091 HT
- **Approuve** le plan de financement
- **Demande à la Préfecture** dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande au Département** au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération
- **Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes 3CMA**

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire de chemins ruraux a été réalisée en 2012 et approuvée par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2012.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 9 701 mètres de voies communales, 1 755 mètres de chemins ruraux.

La propriété de la voie du lotissement le Saint Pé a été transférée à la commune de Saint pancrace le 14 octobre 2020. Cette voie a été dénommée « **route de la ferme** » par délibération du 30 novembre 2020. Les places et parking communaux ont été dénommés et numérotés par délibération du 11 avril 2016 :

- 1 – **Place du Souvenir Français** : face à la mairie et l'église
- 2 – **Parking du Four** : face au four des Bottières
- 3 – **Parking des Aloniers** : à la sortie ouest des Bottières

Ces voies sont, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale. Il est proposé au conseil municipal d'intégrer dans le domaine public les parcelles suivantes :

Parcelles	Dénomination	Superficie
ZT558, ZT559, ZT561, ZT565 et ZT600	Route de la Ferme	2 194 m ²
ZT406	Place du Souvenir Français	557 m ²
ZE242	Parking du Four	888 m ²
ZH284	Parking des Aloniers	2 103 m ²

Le maire propose d'approuver le classement des voies communales telles que définies dans les tableaux ci-après :

A- Voies communales à caractère de rue

N° VC	Appellation	Linéaire
101	Route des Vignes	97 m
102	Route du Bonrieu	167 m
103	Route de la côte	121 m
104	Route de Mollard Ancy	131 m
105	Route Pierre Paraz	1 677 m
106	Route de la Chevrotière	207 m
107	Route de la Mairie	54 m
108	Rue de l'Eglise	215 m
109	Route de Bois Bozon	5 171 m
110	Chemin de la Chaudanne	168 m
111	Route du Champet	316 m
112	Route de Fontanieux	203 m
113	Route du Crêt Chanlon	165 m
114	Route de la Chasserie	449 m
115	Route de la Chavonnerie	181 m
116	Route du Collet aux Colonnes	321 m
117	Voie du Crêt des Vernettes	58 m
118	Impasse du Four	29 m
119	Route de la ferme	270 m
	Longueur totale	10 000 m

B- Voies communales à caractère de place publique

N°	Dénomination	Superficie
1	Place du Souvenir Français	557 m ²
2	Parking du Four	888 m ²
3	Parking des Aloniers	2 103 m ²
	Superficie totale	3 548 m²

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à caractère de rue à 9 701 mètres + 299 mètres soit un total de 10 000 mètres, la superficie des **voies communales** à caractère de **place publique** à 3 548 mètres carré et la longueur de **chemins ruraux** reste à 1 755 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **décide** de classer dans le domaine public les parcelles ZT406, ZT558, ZT559, ZT561, ZT565, ZT600, ZE242 et ZH284 correspondant aux nouvelles voies communales **route de la Ferme, place du Souvenir Français, parking du Four et parking des Aloniers** ;
- ▶ **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales ;
- ▶ **précise** que la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique. La délibération approuvant le classement de voies communales est, de ce fait, dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;
- ▶ **autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLEANT

- Vu** les statuts en vigueur de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan,
Vu les délibérations portant sur la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence action sociale,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan en date **du 11 juillet 2019** portant création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2020 et fixant le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Monsieur le Maire précise que le nombre de conseillers communautaires représentant la commune de saint Pancrace a été fixé à 1 Titulaire et 1 suppléant et qu'il convient de les désigner.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **PROPOSE** de désigner **Richard DOMPNIER**, conseiller communautaire Titulaire et **Noémie KURA** conseillère communautaire suppléante **du CIAS**.

QUESTIONS DIVERSES

- **Fond départemental d'équipement des communes (FDEC)** : Les conseillers départementaux du canton ont présenté, lors d'une réunion à Jarrier le 7 mai, la répartition des subventions FDEC du département entre les différentes communes du canton.

La commune de St Pancrace a obtenu un avis favorable pour les opérations suivantes :

Opération	Montant du projet	Dépense subventionnable	Taux	Subvention totale
Rénovation du bâtiment de la cure	55 593	55 593	43%	23 905 €
Enfouissement des réseaux secs (sans Rés/ Orange) aux Bottières (tranche 3)	84 713	68 266	43%	29 354 €
Acquisition d'un engin de déneigement et d'une débroussailleuse	112 100	100 000	43%	43 000 €
Enfouissement d'eau pluviale (tranche 3)	47 390	47 390	43%	20 378 €

La rénovation du bâtiment de la cure fait par ailleurs l'objet de participations complémentaires, Plan de relance de la Région et subvention de l'état, dans la limite de 80 % du montant total.

-Corvée : La date de la corvée citoyenne est maintenue au samedi 29 mai. Un appel à inscription en mairie se fera par voie d'affichage. Plusieurs activités sont prévues dont les plantations et la végétalisation autour du lac du Lou, l'élagage ponctuel autour de la Chapelle des Colonnes et la création d'une terrasse devant l'appartement de la Cure. Une collation sera offerte en fin de matinée par la municipalité.

-La course cycliste « Tour de l'avenir » traversera la commune le dimanche 8 août et nécessitera de positionner 2 ou 3 signaleurs aux carrefours ; un appel aux bénévoles est lancé en ce sens.

-Le plan local d'urbanisme (PLU) pourra faire l'objet de modifications allégées. Une réflexion est en cours sur les besoins.

-Sentier découverte des Bottières : La modernisation du sentier est nécessaire. Le SIVAV sera sollicité pour prendre en charge le projet qui débutera par un atelier participatif.

-Candélabres route du Crêt Chanlon : Une proposition chiffrée nous a été présentée. Elle sera comparée avec une prise en charge du génie civil par l'accord cadre à bon de commande établi par la 3CMA et avec une solution alimentation solaire.

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint-Pancrace, les jours, mois et an susdits.
Fin de la séance 21 h 00

A Saint-Pancrace, le 12 Mai 2021
Le Maire **Roger BLANC-COQUAND**